

Madame la Présidente ! Chers membres du conseil d'administration de GEMME !
Chers représentants nationaux du GEMME ! Chers juges d'ici et d'ailleurs !

En tant que Vice-Président du Barreau de Vienne, j'ai le plaisir de vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue à Vienne !

Vous vous étonnez peut-être que ce soit un avocat, qui plus est un avocat de procédure civile, qui vous accueille en tant que juges qui s'intéressent aux méthodes alternatives de règlement des litiges et qui se sont regroupés au niveau européen au sein du GEMME.

Tout d'abord, cela est dû au fait que votre représentante pour l'Autriche et personne d'accueil locale, Madame Mag. Konstanze THAU, m'a demandé de le faire. Je la remercie donc vivement de ce grand honneur et de son invitation !

Deuxièmement, les avocats de la procédure civile ne sont pas, du moins à mon avis, opposés aux méthodes alternatives de règlement des litiges, à condition que nous, avocats, soyons également impliqués, comme c'est le cas par exemple en Autriche dans le « gerichtliche Einigungsverfahren », une procédure de conciliation judiciaire.

Nos clients qui sont engagés dans une procédure civile et qui se déclarent prêts à tenter un règlement alternatif du litige souhaitent également bénéficier du soutien de leur avocat de confiance dans ce cadre.

Le devoir professionnel des avocats est de faire passer l'intérêt du client avant le leur. Cela implique également d'aider les clients, avec notre soutien et nos conseils, à trouver une solution responsable avec la partie adverse. En fin de compte, nous, les avocats, ne vivons que d'une seule personne : le client satisfait.

Mes domaines de spécialisation, très variés, comprennent entre autres le droit de la famille et le droit successoral. En cas de litige dans ces domaines juridiques, j'ai fait les meilleures expériences avec la "procédure autrichienne de conciliation judiciaire". On ne se rencontre pas qu'une seule fois dans la vie, dit-on. C'est pourquoi, lorsque des litiges sont menés dans le cercle familial ou amical, il faut - à mon avis - veiller en tant qu'avocat à ne pas laisser de "terre brûlée".

Comme j'enseigne également à l'Académie autrichienne des avocats, surtout aux avocats stagiaires, je ne me lasse pas de faire de la publicité pour cette méthode alternative de règlement des litiges.

C'est peut-être aussi une des raisons pour lesquelles Madame Mag. THAU m'a demandé de vous accueillir ici.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une réunion constructive du comité, un programme divertissant et un séjour inoubliable à Vienne. Peut-être reviendrez-vous bientôt, par exemple pour le bal des juristes à la Hofburg de Vienne le 18 février 2023 ? Vienne est célèbre pour sa valse. Alors pourquoi ne pas en danser une ici ? Alors n'oubliez pas d'emporter une robe de soirée longue, une queue de pie avec un nœud papillon blanc, un smoking avec un nœud papillon noir ou multicolore ou l'uniforme de gala, car à Vienne, nous respectons aussi la tradition en matière de code vestimentaire. Un petit complément: j'ai pu venir chez vous aujourd'hui sans cravate.

Dans cet esprit, je vous dis un cordial "Servus" et "Auf Wiedersehen" !

Vienne, le 22/11/2022

Dr. Eric HEINKE, avocat et vice-président du Barreau de Vienne